

Domaine de la Planification et de la Programmation
Service de la Réglementation Urbaine



Plan Local d'Urbanisme

Aussonne

2^{ème} Révision approuvée par DCC du 11 octobre 2012

1^{ère} Modification simplifiée approuvée par DCC du 19 décembre 2013

Mise En Compatibilité du PLU (PEX) approuvée par DCC le 11 juin 2014

1^{ère} Modification du PLU approuvée par Délibération du Conseil de la Métropole du 29/06/2017

Rectifiée par Délibération du Conseil de la Métropole du 15/02/2018

0 - Documents relatifs à la procédure



Toulouse Métropole
6, Rue René Leduc - B.P. 35 821
31505 Toulouse Cedex 5
t. 05 81 91 72 00 - f. 05 81 91 72 01
www.toulouse-metropole.fr

Délibération n° DEL-18-0356

Rectifications suite à l'approbation de la 1ère modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune d'Aussonne

L'an deux mille dix-huit le jeudi quinze février à neuf heures, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à Hall Comminges - Colomiers.

Participants

| | |
|------------------------|-----------------|
| Afférents au Conseil : | 134 |
| Présents : | 111 |
| Procurations : | 23 |
| Date de convocation : | 09 février 2018 |

Présents

| | |
|-------------------|---|
| Aucamville | M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD |
| Aussonne | M. Francis SANCHEZ |
| Balma | Mme Sophie LAMANT, M. Vincent TERRAIL-NOVES |
| Beaupuy | M. Maurice GRENIER |
| Beauzelle | M. Patrice RODRIGUES |
| Blagnac | M. Joseph CARLES, Mme Monique COMBES, M. Bernard KELLER, Mme Danielle PEREZ |
| Castelginest | M. Grégoire CARNEIRO, Mme Béatrice URSULE |
| Colomiers | M. Michel ALVINERIE, M. Patrick JIMENA, M. Damien LABORDE, M. Guy LAURENT, Mme Elisabeth MAALEM, Mme Josiane MOURGUE, M. Arnaud SIMION, Mme Karine TRAVAL-MICHELET |
| Cornebarrieu | Mme Dominique BOISSON, M. Daniel DEL COL |
| Cugnaux | M. Michel AUJOLAT, M. Philippe GUERIN, Mme Pascale LABORDE |
| Drémil-Lafage | Mme Ida RUSSO |
| Fenouillet | M. Gilles BROQUERE |
| Fonbeauzard | M. Robert GRIMAUD |
| Gratentour | M. Patrick DELPECH |
| Launaguet | Mme Aline FOLTRAN, M. Michel ROUGE |
| Lepinasse | M. Bernard SANCE |
| L'Union | Mme Nadine MAURIN, M. Marc PERE, Mme Nathalie SIMON-LABRIC |
| Mondonville | M. Edmond DESCLAUX |
| Mondouzil | M. Robert MEDINA |
| Pibrac | Mme Anne BORRIELLO, M. Bruno COSTES |
| Pin-Balma | M. Jacques DIFFIS |
| Quint-Fonsegrives | M. Bernard SOLERA |
| Saint-Alban | M. Raymond-Roger STRAMARE |
| Saint-Jean | M. Michel FRANCES, Mme Marie-Dominique VEZIAN |
| Saint-Jory | M. Thierry FOURCASSIER |
| Saint-Orens | M. Marc DEL BORRELLO, Mme Dominique FAURE |
| Seilh | M. Guy LOZANO |
| Toulouse | M. Christophe ALVES, Mme Laurence ARRIBAGE, M. Olivier ARSAC, M. Jean-Marc BARES-CRESCENCE, Mme Sophia BELKACEM GONZALEZ DE CANALES, M. Franck BIASOTTO, Mme Catherine BLANC, Mme Michèle BLEUSE, |

| | |
|---------------------|---|
| | M. Jean-Jacques BÖLZAN, M. Marime BOYER, M. Frédéric BRASILES, M. François BFIANCON, M. Sacha BRIAND, Mme Marie-Pierre CHAUMETTE, M. François CHOLLET, M. Pierre COHEN, Mme Martine CROQUETTE, M. Romain CUJIVIS, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Marie DEQUE, Mme Monique DURRIEU, Mme Christine ESCOULAN, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Mme Marie-Jeanne FOUQUE, M. Régis GODEC, M. Francis GRASS, M. Samir HAJJE, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAZE, Mme Florie LACROIX, M. Djillali LAHIANI, Mme Annette LAIGNEAU, M. Jean-Michel LATTES, Mme Marthe MARTI, M. Antoine MAURICE, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Dorothee NAON, Mme Evelyne NGBANDA OTTO, M. Romuald PAGNUCCO, Mme Cécile RAMOS, M. Jean-Louis REULAND, Mme Françoise RONCATO, Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE, M. Bertrand SERP, Mme Martine SUSSET, Mme Claude TOUCHEFEU, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Gisèle VERNIOL, Mme Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER |
| Tournefeuille | Mme Mireille ABBAL, M. Patrick BEISSEL, Mme Danielle BUYS, M. Daniel FOURMY, M. Claude RAYNAL, M. Jacques TOMASI |
| Villeneuve-Tolosane | M. Dominique COQUART |

Conseillers ayant donné pouvoir

| | Pouvoir à |
|----------------------------------|----------------------------------|
| Mme Brigitte CALVET | Patrice RODRIGUES |
| Mme Lysiane MAUREL | Jacques TOMASI |
| M. Laurent MERIC | Gérard ANDRE |
| M. Bernard LOUMAGNE | Maurice GRENIER |
| M. François LEPINEUX | Nathalie SIMON-LABRIC |
| M. Philippe PLANTADE | Bertrand SERP |
| Mme Claudette FAGET | Robert MEDINA |
| M. Michel SIMON | Guy LOZANO |
| Mme Véronique DOITTAU | Jacques DIFFIS |
| M. Jacques SEBI | Patrick DELPECH |
| Mme Charlotte BOUDARD PIERRON | Dorothee NAON |
| M. Joël CARREIRAS | Claude RAYNAL |
| Mme Hélène COSTES-DANDURAND | Françoise RONCATO |
| Mme Vincentella DE COMARMOND | Gisèle VERNIOL |
| Mme Isabelle HARDY | Claude TOUCHEFEU |
| M. Jean-Luc LAGLEIZE | Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER |
| M. Laurent LESGOURGUES | Julie ESCUDIER |
| Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD | Marie-Jeanne FOUQUE |
| Mme Brigitte MICOULEAU | Laurence KATZENMAYER |
| M. Daniel ROUGE | Frédéric BRASILES |
| Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD | Florie LACROIX |
| M. Aviv ZONABEND | Michel AUJOULAT |
| Mme Martine BERGES | Dominique COQUART |



Délibération n° DEL-18-0056

Rectifications suite à l'approbation de la 1^{ère} modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune d'Aussonne

Exposé

La procédure de 1^{ère} modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune d'Aussonne a été décidée par délibération du Conseil de la Métropole en date du 30 juin 2016 et mise en œuvre par arrêté du Président de Toulouse Métropole en date du 21 décembre 2016.

Elle affichait les objectifs suivants :

- l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU0 de Lou Pintre,
- l'intégration des règles de mixité sociale, pour les zones UB, UC et UD,
- la prise en compte des effets de la loi ALUR avec notamment, la suppression du COS pour les zones UB, UC et UD, et l'intégration de la nouvelle codification des articles du code de l'urbanisme en application de l'ordonnance du 23 septembre 2015,
- l'ajustement dans l'écriture des règles des articles 1, 7, 9, 11, 12,
- l'actualisation des Emplacements Réservés et des annexes.

Le projet de modification du PLU a fait l'objet d'une consultation préalable des Personnes Publiques Associées (PPA) et Personnes Publiques consultées (PPC).

Dans ce cadre, par courrier du 02 février 2017, la Direction Départementale des Territoires (DDT) a émis un avis favorable sur le projet de modification, sous réserve de rectifier l'erreur sur la programmation de l'Emplacement Réservé Logement C (50 au lieu de 505 logements), de reporter à une procédure ultérieure la modification du règlement des zones A et N pour permettre la construction des piscines et d'annexer le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de l'Aussonnelle en modifiant le règlement écrit et le Document Graphique du Règlement (DGR) en conséquence.

L'enquête publique, ouverte par arrêté du Président de Toulouse Métropole, en date du 22 décembre 2016, s'est déroulée du 31 janvier au 02 mars 2017.

Suite à l'enquête publique, le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable au projet de modification du PLU, assorti de 4 réserves. Deux de ces réserves concernaient les points soulevés par la DDT, mentionnés précédemment :

- la suppression de la modification du règlement des zones A et N autorisant la construction des piscines dans ces zones,
- la prise en compte du PPRI de l'Aussonnelle.

Dans la délibération du 29 juin 2017 approuvant la procédure de 1^{ère} modification du PLU de Toulouse Métropole, Commune d'Aussonne, le Conseil de la Métropole s'est engagé à ce que les réserves de la DDT, reprises par le Commissaire Enquêteur soient prises en compte. Or le dossier de modification du PLU approuvé n'a pas intégré ces deux évolutions.

Le Contrôle de légalité, par courrier en date du 29 août 2017 relève ces erreurs en soulignant la non prise en compte effective des modifications dans le dossier approuvé.

Il s'agit par conséquent aujourd'hui de rectifier le dossier approuvé de la manière suivante :

- rectifier l'article 1 du règlement écrit des zones A et N, afin de supprimer la possibilité d'y autoriser la construction des piscines en conformité avec la notice explicative du dossier de PLU approuvé le 29 juin dernier et avec les termes de la délibération d'approbation elle-même,
- rectifier l'article 1 et 2 du règlement écrit des zones UB,UD ,UE, A et N et le Document Graphique du Règlement pour prendre en compte le PPRI de l'Aussonnelle.

Il est donc proposé de prendre acte de ces rectifications, de façon à ce que le dossier de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, commune d'Aussonne, tel qu'approuvé le 29 juin dernier en Conseil de la Métropole, soit en conformité avec les engagements pris dans la délibération d'approbation du 29 juin 2017.

Décision

Le Conseil de la Métropole,

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme et Projets urbains du mardi 09 janvier 2018,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune d'Aussonne approuvé par délibération du Conseil de Communauté du 11 octobre 2012, modifié de manière simplifiée par délibération du 19 décembre 2013, mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 19 juin 2016 et modifié par délibération du Conseil de la Métropole du 29 juin 2017,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet de la région Occitanie, Préfet de la Haute-Garonne opérant le contrôle de légalité du PLU de Toulouse Métropole, Commune d'Aussonne en date du 29 août 2017,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

De prendre acte des rectifications apportées concernant le règlement des zones A et N et la prise en compte du PPRI de l'Aussonnelle dans le règlement écrit et dans le Document Graphique du Règlement, de façon à ce que le dossier de modification tel qu' approuvé le 29 juin dernier, soit en conformité avec les engagements pris dans la délibération d'approbation du 29 juin 2017.

Article 2

De procéder à l'affichage de la présente délibération au siège de Toulouse Métropole ainsi qu'à la Mairie d'Aussonne, pendant une durée minimale d'un mois.

Article 3

De procéder à la publication de la présente délibération au recueil des actes administratifs de Toulouse Métropole.

Article 4

De procéder à l'insertion de la présente délibération dans un journal diffusé dans le Département.

Article 5

De tenir à la disposition du public la présente délibération et les pièces rectifiées du dossier de PLU tel que modifié le 29 juin 2017, au siège de Toulouse Métropole situé 6, Place René Leduc – BP 35821 – 31505 Toulouse Cedex 5, Direction de la Planification et de l'Urbanisme, 2^{ème} étage, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h, ces documents étant également consultables à la Mairie d'Aussonne et à la Préfecture de la Haute-Garonne.

Les pièces rectifiées du dossier de PLU tel que modifié le 29 juin 2017 seront consultables sur le site internet de la Mairie d'Aussonne et de Toulouse Métropole.

Article 6

De préciser que la présente délibération sera exécutoire après la transmission des pièces rectifiées au représentant de l'État et l'accomplissement des mesures d'affichage édictées à l'article 2 ci-dessus.

Article 7

D'autoriser Monsieur le Président de Toulouse Métropole à signer tous les actes afférents.

Résultat du vote :

| | |
|---------------------------|-----|
| Pour | 134 |
| Contre | 0 |
| Abstentions | 0 |
| Non participation au vote | 0 |

Publiée par affichage le 21 FEV. 2018
Reçue à la Préfecture le 21 FEV. 2018

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,



J. Mourenc

Jean-Luc MOUDENC